



ekWateur  
ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE GAZ NATUREL BOIS

# Règlement du jeu concours parrainage 2 ans ekWateur

Date : du 13/09/2018 au 5/11/2018.

## Article 1. Organisation

La Société JOUL (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), commercialisant de l'énergie sous la marque ekWateur, société par actions simplifiée au capital de 748 881,59 euros, immatriculée au RCS de Paris sus le numéro 814 450 151, dont le siège social est situé 55, rue du Faubourg-Montmartre – 75 009 Paris, organise un jeu-concours (ci-après dénommée le « Jeu-Concours »), du 13/09/2018 à 10h00 au 05/11/2018 à 23h59.

## Article 2. Participation

La participation à ce jeu-concours est réservée aux clients ekWateur détenant un contrat électricité et/ou gaz actif au jour de leur participation au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

Les participants devront participer, du 13/09/2018 à 10h au 05/11/2018 à 23h59. Ne seront pas prises en considération les participations effectuées en dehors des délais prévus ci-dessus.

Pour participer à ce jeu-concours, tout participant devra remplir toutes les conditions suivantes :

- être une personne physique âgée de plus de dix-huit (18) ans (à l'exclusion des majeurs incapables)
- être client(e) ekWateur (avoir un contrat électricité et/ou gaz actif)
- être à jour de ses paiements vis-à-vis d'ekWateur
- détenir un permis de conduire de catégorie B valable
- disposer d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique
- ne pas faire partie des membres du personnel de la Société Organisatrice ou de leur famille directe

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fautive entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées. La Société Organisatrice n'est pas responsable si les données transmises par le Participant lors de sa souscription sont fausses, erronées ou ne sont plus valables.

Ce jeu-concours sera accessible sur le site [ekwateur.fr](http://ekwateur.fr) à l'adresse URL <https://ekwateur.fr/jeu-concours-parrainage>, ci-après « le Site [ekwateur.fr](http://ekwateur.fr) ».

### Article 3. Modalités de participation

Les participants seront invités par mail et sur les réseaux sociaux (<https://www.facebook.com/ekWateur/> et <https://twitter.com/ekWateur> ) à partir du 13/09/2018 à 10h à participer au jeu-concours.

Il sera alors proposé aux internautes de parrainer leurs proches en communiquant leur référence client ou leur adresse mail. Ils peuvent pour cela utiliser les réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication.

Il est précisé qu'une même personne ne peut utiliser qu'une seule adresse de courrier électronique pour participer au présent jeu-concours.

### Article 4. Déroulement du jeu

Le but du jeu est qu'un client parraine le plus de personnes possibles afin de tenter de gagner les lots proposés par la Société Organisatrice. Il y a 4 paliers de lots qui seront débloqués en fonction du nombre de personnes parrainées sur la durée du jeu-concours. Sont considérées comme personnes parrainées les clients ayant souscrits avec un code de parrainage valide à une offre électricité/gaz ekWateur sans s'être rétractés, entre le 13 septembre et le 5 novembre 2018 inclus.

#### Article 4.1 Le parrainage

Le parrainage consiste pour un Client (ci-après « le Parrain ») à transmettre son code de parrainage à l'un de ses proches (ci-après « le Filleul »), pour qu'il devienne client ekWateur. Les conditions pour être client sont décrites dans les Conditions Générales de Vente en vigueur, disponibles sur le Site [ekwateur.fr](http://ekwateur.fr)

Le participant peut inviter au parrainage par tout moyen de communication.

Pour profiter de ce code parrainage et obtenir 300 kWh, le Filleul devra renseigner lors de son parcours de souscription le code de parrainage que son parrain lui aura transmis (référence client ou mail du parrain) dans le champ prévu à cet effet.

Le parrainage ne sera effectif et comptabilisé qu'après la validation de la souscription du Filleul et l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours.

#### Article 4.2 Les dotations

Il y a 4 paliers de lots à débloquer en fonction du nombre de personnes parrainées sur la durée du jeu-concours.

Les différents lots à remporter sont :

- Voiture électrique ZOE LIFE Q90 (CH RAPIDE) blanche 2018 de la marque Renault avec RRG Mobilité totale assurance, RRG mobilité totale service et pack tranquillité. Prix public (hors location de batterie) : 24 200 € TTC. La location de batterie n'est pas incluse et est à la charge du gagnant.
- Voiture électrique TWIZY INTENS NOIR avec portes à ouverture en élytre de la marque Renault avec RRG Mobilité totale assurance, RRG mobilité totale service et pack tranquillité. Prix Public

(hors location de batterie) : 9 040 € TTC. La location de batterie n'est pas incluse et est à la charge du gagnant.

- Scooter électrique : Scooter E1S 60V32AH Noir de la marque AC-Emotion puissance moteur 1800 watts, batterie lithium 60V32Ah avec Scooter bulle, top case 29 litres noir 1 casque, frais d'immatriculation et plaque. Prix public : 2 690 € TTC.
- Vélo électrique : AF7026 N Cadre ouvert taille 46 gris de la marque AC-Emotion avec 1 ère révision gratuite (+3 mois) ou 300 km. Prix public : 1700€ TTC
- Kit Solaire de la marque Oscaro Power composé de :
  - 1 panneau solaire Jinko Solar 270Wc
  - 1 console (bac plastique) de Renusol pour poser votre panneau au sol
  - 1 micro-onduleur Enphase M250
  - 1 câble engage Enphase ET10-230 pour raccorder votre micro-onduleur
  - 10m de câble AC 3G4 pour raccorder votre système au tableau électrique de votre maison
  - 2 câbles de terre avec 1 cosse + 1 câble de terre 25m pour mettre à la terre votre système
  - Prix public : 608,17 € TTC
- Vélo BWO1667 Bike In Town, de Citizen Green, 59 cm, 11 kg. Prix public : environ 500€ TTC.
- Potager d'intérieur Lilo, de la marque Prêt à Pousser. Prix public : 99,95 € TTC.
- Chargeur nomade double port USD 100% bambou. Batterie Lithium polymère 4 000 mAh. Input : 5V/1A – output : 5V/1A et 1,5 A. Avec indicateur de charge. 1 câble USB/micro USB. Prix public : environ 22 € TTC.
- Totebag ekWateur en coton 100% bio : environ 4 € TTC.
- Arbre à planter Reforest'action. Prix public : 3 € TTC

### Article 4.3 Les paliers

Les nombre et le type de lots distribués sont différents suivant le nombre total de filleuls actifs récoltés par l'ensemble des clients sur la période du jeu. 4 paliers sont définis.

Chaque fois que le nombre de filleuls total devient supérieur ou égal à un palier, la liste de lots change selon les paragraphes suivants.

La répartition des lots se fait ensuite selon le classement des parrains, lui-même basé sur le nombre de filleuls actifs récoltés individuellement. Dans la mesure où le nombre de parrains et le nombre de filleuls ne sont pas nécessairement égaux, il est possible que certains lots ne soient pas distribués.

#### (a) Palier 0 – de 0 à 299 filleuls actifs

Aucun lot

#### (b) Palier 1 – 300 à 999 filleuls actifs

Lot 1 : Kit Solaire Oscaro Power

Lot 2 et 3 : Vélo BWO1667 Bike In Town, de Citizen Green

Lot 4 à 10 : Potager Intelligent Lilo

Lot 11 à 50 : Chargeur nomade double port USD 100% bambou

Lot 51 à 150 : totebag ekWateur en coton bio

Lot 151 et plus: un arbre à planter Reforest'action

(c) Palier 2 – 1000 à 4999 filleuls actifs

Lot 1 : Scooter électrique Escooter E1S 60V32AH Noir de la marque AC-Emotion

Lot 2 et 3 : Vélo électrique AF7026 N Cadre ouvert taille 46 gris de la marque AC-Emotion

Lot 4 à 10 : Kit Solaire de la marque Oscaro Power

Lot 11 à 50 : Vélo BWO1667 Bike In Town, de Citizen Green

Lot 51 à 150 : Potager Intelligent Lilo, de la marque Prêt à Pousser.

Lot 151 à 500 : Chargeur nomade double port USD 100% bambou

Lot 501 à 1 000 : Totebag ekWateur 100% coton bio

Lot 1 001 et plus: un arbre Reforest'Action

(d) Palier 3 – de 5 000 à 9 999 filleuls

Lot 1 : Voiture électrique TWIZY INTENS NOIR avec portes à ouverture en élytre de la marque Renault

Lot 2 et 3 : Scooter électrique Escooter E1S 60V32AH Noir de la marque AC-Emotion

Lot 4 à 10 : Vélo électrique AF7026 N Cadre ouvert taille 46 gris de la marque AC-Emotion

Lot 11 à 50 : Kit Solaire de Oscaro Power

Lot 51 à 150 : Vélo BWO1667 Bike In Town, de Citizen Green

Lot 151 à 500 : Potager Intelligent Lilo de la marque Prêt à Pousser

Lot 501 à 1 000 : Chargeur nomade double port USD 100% bambou

Lot 1 001 à 2 000 : Totebag ekWateur en coton 100% bio

Lot 2 001 et plus: Un arbre Reforest'action

(e) Palier 4 – à partir de 10 000 filleuls

Lot 1 : Voiture électrique ZOE LIFE Q90 (CH RAPIDE) blanche 2018 de la marque Renault

Lot 2 et 3 : Voiture électrique TWIZY INTENS NOIR avec portes à ouverture en élytre de la marque Renault

Lot 4 à 10 : Scooter électrique Escooter E1S 60V32AH Noir de la marque AC-Emotion

Lot 11 à 50 : Vélo électrique AF7026 N Cadre ouvert taille 46 gris de la marque AC-Emotion

Lot 51 à 150 : Kit Solaire de Oscaro Power

Lot 151 à 500 : Vélo BWO1667 Bike In Town, de Citizen Green

Lot 501 à 1 000 : Potager Intelligent Lilo de la marque Prêt à Pousser

Lot 1 001 à 2 000 : Chargeur nomade double port USD 100% bambou

Lot 2 001 à 5 000 : Totebag ekWateur en coton 100% bio

Lot 5 001 et plus : un arbre Reforest'action

Le lot devra être accepté comme tel et ne pourra ni être remboursé, ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation de service après-vente, ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise des lots prévus ci-dessus. La garantie étant la responsabilité du revendeur du lot.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots.

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les gains ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

Les frais de mise à la route, d'immatriculation et d'assurance des voitures, scooter et de tout autre lot sont à la charge du gagnant, sans exception possible.

## Article 5. Annonce des gagnants et mise en possession des lots

Les gagnants du présent jeu-concours seront contactés par e-mail par ekWateur, pour une confirmation de leurs gains, dans un délai de vingt-et-un (21) jours suivant la clôture du jeu-concours, à l'adresse de courrier électronique communiquée par le participant lors de sa souscription à une offre de fourniture d'énergie de la Société Organisatrice. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le gagnant devra fournir toute pièce justificative de son identité à la Société Organisatrice et lui communiquer l'adresse de livraison du/des lot(s).

Les lots encombrants seront mis à disposition à une adresse communiquée ultérieurement lors de l'annonce des gagnants.

Si dans un délai de un (1) mois suivant la confirmation de son gain, le gagnant ne donne aucune réponse aux appels, mails ou messages de la Société organisatrice, si ses coordonnées sont inexactes, incomplètes ou erronées ou s'il n'est plus client ekWateur, cela signifie qu'il renonce purement et simplement à son lot.

Le lot sera automatiquement attribué à un suppléant désigné par un tirage au sort, qui devra être joignable dans les mêmes conditions.

## Article 6. Dépôt et copie du règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Pierre-Laurent Lazimi - Huissier de justice - 29, Boulevard Pereire - 75 017 Paris.

Une copie écrite du règlement sera adressée à toute personne qui en fera la demande avant la clôture du jeu-concours. Cette demande devra être adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

*ekWateur*  
*« jeu-concours parrainage 2 ans ekWateur »*  
*BP 40056*  
*69 572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID.*

Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés sur demande écrite adressée à la même adresse que celle communiquée ci-dessus. Le remboursement du timbre se fera sur la base du tarif lent en vigueur, sur présentation d'un RIB, dans la limite d'une demande par foyer (même nom, même adresse).

## Article 7. Modification du règlement

La société organisatrice se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt à l'Etude de Maître Pierre-Laurent Lazimi - Huissier de justice - 29 Boulevard Pereire - 75 017 Paris et entrera en vigueur à compter de son dépôt. Tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Jeu-Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu-Concours.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne ou celle obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tous supports et en contrariété avec le présent règlement.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le lot par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot, de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de non-fourniture des lots par le partenaire, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de se(s) prénom(s), commune et lot gagné sur le site ekwateur.fr et/ou sur tout autre support ou moyen technique (réseaux sociaux, SMS, newsletter...), ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu-concours.

## Article 8. Responsabilités

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement, de problèmes liés au réseau et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

## Article 9. Annulation du jeu et fraude

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du présent jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu-concours ou de la détermination du gagnant.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

La Société Organisatrice en saurait encourir aucune responsabilité vis-à-vis des victimes éventuelles suite à la commission de ces fraudes.

## Article 10. Données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant.

Ces droits pourront être exercés auprès de la Société Organisatrice par mail à l'adresse [dpo@ekwateur.fr](mailto:dpo@ekwateur.fr) ou par courrier à l'adresse :

*ekWateur*  
*BP 40056*  
*69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID*

## Article 11. Litige

Le présent règlement est régi par la loi française.

Toutes difficultés d'interprétation et tous litiges seront tranchés par la Société Organisatrice ou soumis aux tribunaux compétents.